



CHARTRE D'ENGAGEMENT 2025-2028

UDSIS – UCPA

L'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social et l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air, qui œuvrent en faveur d'un sport ouvert à tous et vecteur de vivre-ensemble dans un but d'intérêt général, sont liées par une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public concernant la gestion du centre équestre sis Cami de la Mar Domaine Las Planas, 1016 Cami de la Mar à Saint-Cyprien (66750).

La présente charte vise à définir les engagements respectifs pris par les cosignataires afin de mener une réflexion plus globale par la mise en place de 2 comités de pilotage détaillés ci-dessous.

1/ COMITE DE PILOTAGE OPERATIONNEL

Axé sur la gestion du centre équestre de Saint-Cyprien, ce comité aura pour objectif d'étudier les investissements nécessaires sur le site qui permettraient à l'UCPA de conforter son modèle économique, par la génération de recettes supplémentaires et/ou l'économie de dépenses de fonctionnement. Ces investissements pourront être portés par l'UDSIS et le Département des Pyrénées-Orientales et feront l'objet de la validation préalable d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

A l'appui de cette réflexion sur le modèle économique, il est rappelé que l'UCPA est une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général et qui ne retire aucun avantage économique de l'occupation du centre équestre. Concernant plus précisément les frais liés aux équidés qui sont à la charge de l'UDSIS selon les termes de la convention AOT, l'UCPA rendra compte de l'activité et des éléments comptables à l'UDSIS afin d'avoir une vision partagée de l'évolution du fonctionnement du centre.

Par ailleurs, l'UDSIS s'engage à contribuer à la promotion des activités de l'UCPA auprès de ses adhérents et du grand public, en s'appuyant également sur les forces de communication du Département des Pyrénées-Orientales. En contrepartie, l'UCPA s'engage à apporter une attention particulière aux demandes des établissements scolaires (primaires, collèges) et structures (PIJ, ALSH) des collectivités adhérentes au syndicat mixte UDSIS. L'UCPA s'engage également, en complément de la signalétique qu'elle mettra en place pour promouvoir son identité, à maintenir la signalétique de l'UDSIS présente sur le site.

Ce comité sera constitué de :

Membres UDSIS : direction, responsable technique, responsable comptabilité-finances et un membre désigné par le Département.

Membres UCPA : responsable d'exploitation du centre équestre, Mme Carole ELIE.

Le Comité se réunira une fois par an, après chaque clôture d'exercice comptable, sur convocation transmise aux membres dans un délai de 6 jours préalablement à la date de réunion.

2/ COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE

Axé sur l'ensemble des activités sports & loisirs de l'UDSIS, ce comité aura pour objectif d'étudier l'opportunité de confier la gestion des autres centres et bases UDSIS à l'UCPA, dans l'intérêt de poursuivre une offre sports & loisirs accessible sur l'ensemble du territoire départemental (ski, voile, activités de plein air et de pleine nature, sensibilisation à l'environnement).

L'UDSIS s'engage à fournir tous les éléments relatifs aux aspects immobiliers, mobiliers, techniques et d'exploitation des centres de montagne du Puigmal et des Angles ainsi que de la base nautique multi-activités du lac de Villeneuve de la Raho.

L'UCPA s'engage à mener les études nécessaires à partir du dernier trimestre 2025, avec une priorité sur les deux centres de montagne.

Les études porteront aussi bien sur le fonctionnement que sur les investissements à réaliser.

Ce comité sera constitué de :

Membres UDSIS : direction, responsable technique, responsable comptabilité-finances, un membre désigné par le Département et un élu désigné au sein de la présidence ou vice-présidence.

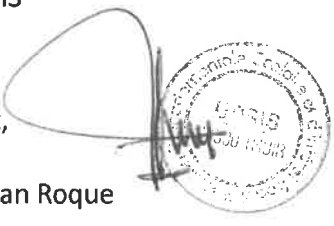
Membres UCPA : direction du développement, Matthieu BRIOL et Hélène COUDERC.

Le Comité se réunira avant la fin de l'année 2025 pour un premier point d'étape, puis tous les 6 mois, sur convocation transmise aux membres dans un délai de 6 jours préalablement à la date de réunion.

Fait à Saint-Cyprien

Le 12 juillet 2025

En 2 exemplaires originaux

POUR L'UDSIS Le Président, Monsieur Jean Roque 	POUR L'UCPA Le Directeur Général, Monsieur Guillaume Légaut 
---	---